



Convention des Nations Unies contre la corruption, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York le 31 octobre 2003 et ouverte à la signature à Merida (Mexique) le 9 décembre 2003 - Adhésion par la Guinée équatoriale.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 30 mai 2018, la Guinée équatoriale a adhéré à la convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 29 juin 2018, conformément au paragraphe 2 de l'article 68 de la convention.

